

The logo consists of the acronym 'UNSSSF' in a bold, dark grey sans-serif font, followed by a stylized red and white circular emblem. The emblem is a thick red ring with a white circle inside, resembling a stylized 'U' or a drop.

UNSSSF

Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

Webinaire

LA CPTS

Communauté Professionnelle de Santé

11 mai 2021

The logo consists of the acronym 'UNSSSF' in a bold, dark grey sans-serif font, followed by a stylized red and white circular emblem. The emblem is a thick red ring with a white circle inside, resembling a stylized 'U' or a drop.

UNSSSF

Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

CSP: Loi n°2016-41 du 21/01/2016-art 65 (V)

- **Article L1434-12**
- Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé mentionnés à l'article L. 1411-1 et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé mentionné à l'article L. 1434-1, **des professionnels de santé peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé.**



Ma Santé 2022

- Dans le chapitre « Organisation territoriale »
 - Mesure 5 : faire émerger au sein des CPTS une responsabilité populationnelle, intégrant des objectifs de maintien et de retour rapide à domicile
 - se décline en 5 axes principaux

L'ARGENT EST LE NERF DE LA GUERRE

- Signature d'un accord cadre interprofessionnel (ACIP), en octobre 2018, entre l'UNPS et l'UNCAM

- LFSs du 23/12/2018 pour 2019



NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

- Commencées le 16 janvier 2019
- Signature de l'ACI en juin 2019



Objectifs

- Améliorer la coordination à l'échelle d'une patientèle
- Développer la coordination a l'échelle d'un territoire
- Comme pour les MSP,
ce contrat contient des missions socles et des missions optionnelles

Missions socle

- Amélioration de l'accès au soin
 - Faciliter accès à un MT
 - Améliorer les soins non programmés
 - Développer l'accès à la télésanté (télémédecine et télésoin)
- Améliorer l'organisation de parcours pluriprofessionnels
- Développer des actions territoriales de prévention

PLACE de la SF DANS CES MISSIONS

- Accès au soin, 1er recours
 - Suivi de grossesse, suites de couches
 - Consultation de contraception
 - Suivi de prévention gynécologique
- Soins non programmés
 - Sorties de maternité
 - Femme enceinte en urgence
 - Grossesses pathologiques
 - Problèmes de contraception (oubli pilule, expulsion diu, etc...)
 - Demande d'ivg
- Télémédecine, télé-expertise

- Parcours patients en pluriprofessionnel
 - Grossesses pathologiques (diabète gestationnel,...)
 - Sorties de maternité
- Actions territoriales de prévention
 - Parentalité (orthophonistes, diététicien, kiné,...)
 - Planification familiale, IST, éducation à la santé, action en faveur des handicapés
 - prévention des violences familiales
 - Tabac

MISSIONS COMPLEMENTAIRES ET OPTIONNELLES

- ACTION en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins
 - formations interprofessionnelles, « groupes qualité »...
- Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
 - favoriser les terrains de stage, compagnonnage à l'installation...

Place de la sf dans les missions optionnelles

- ACTION EN FAVEUR DU Développement de la qualité et de la pertinence des soins
 - formations interprofessionnelles
- Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
 - Maitrise de stage, collaboration,



De nouveau, PARLONS ARGENT!



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

1° critère, la taille

Taille	Nombre habitants
Taille 1	< 40 000 habitants
Taille 2	Entre 40 et 80 000 habitants
Taille 3	Entre 80 et 175 000 habitants
Taille 4	> 175 000 habitants

Au démarrage

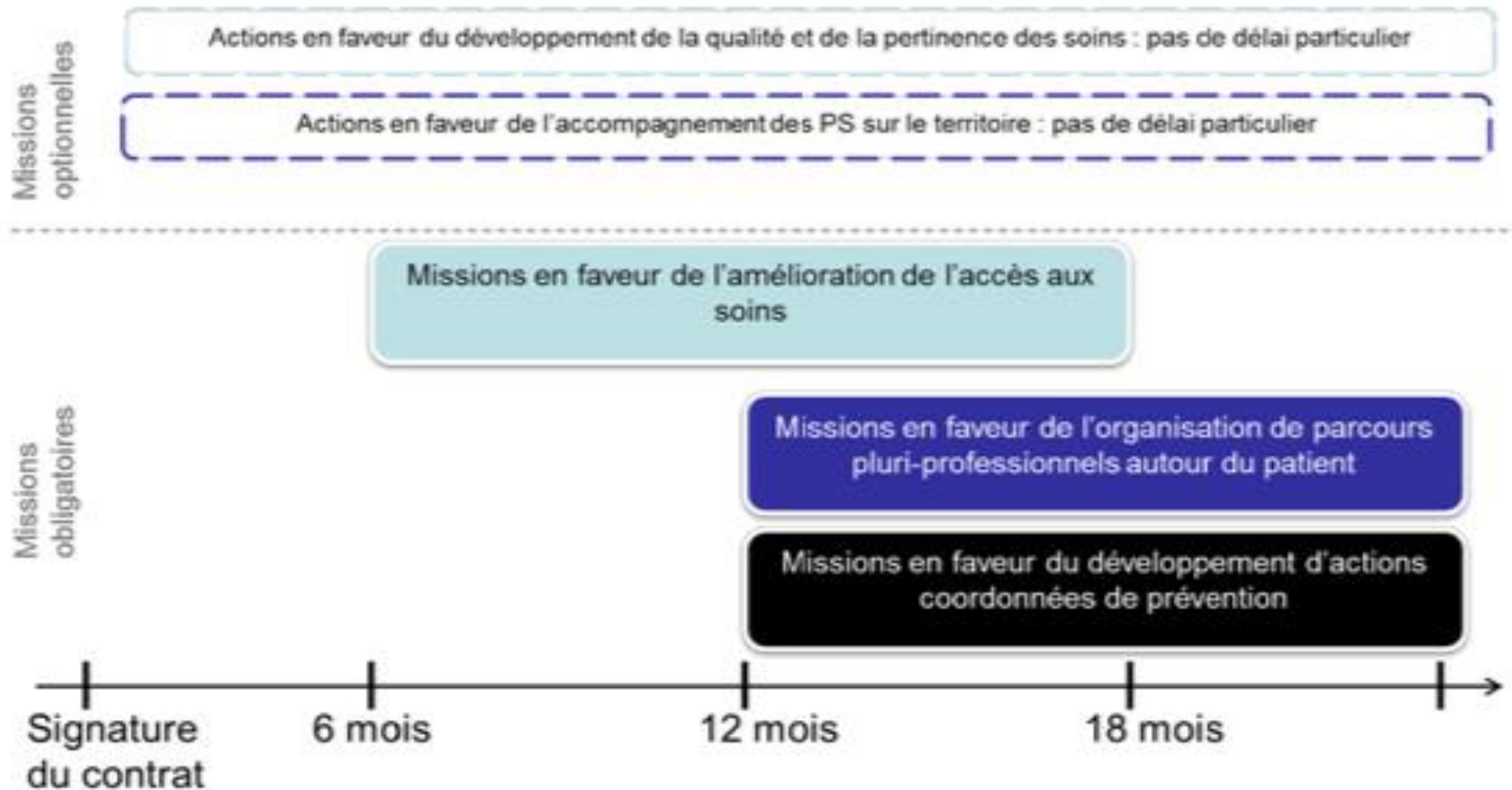
Dès la signature du contrat, pour aider à la mise en place des missions,

Montant annuel	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €



CALENDRIER des versements

Délai minimal et maximal pour démarrage et déploiement des missions après signature du contrat :

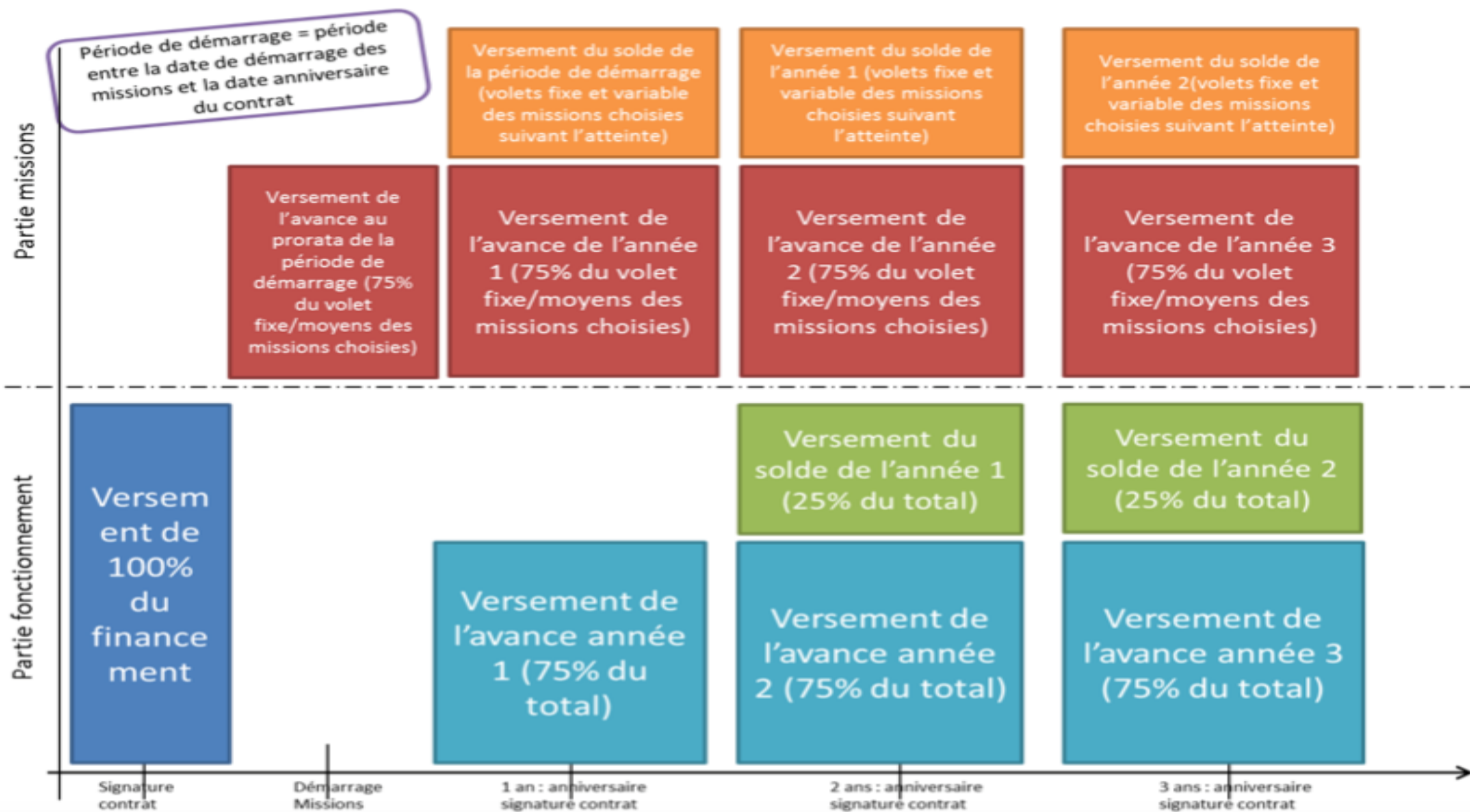


Montant annuel		Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle) :	Volet Fixe / Moyens	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	V olet variable/actions et résultats	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet lié à l'organisation des soins non programmés Compensation des professionnels de santé	10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	<i>V olet supplémentaire lié à l'organisation des soins non programmés Financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés</i>	<i>35 000 €</i>	<i>45 000 €</i>	<i>55 000 €</i>	<i>70 000 €</i>
	Total **	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluri- professionnels autour du patient (socle)	Volet Fixe / Moyens	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	V olet variable/actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €

Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet Fixe / Moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins (optionnel)	Volet Fixe / Moyens	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	Volet Fixe / Moyens	5000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable/actions et résultats	5000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Total	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible **	Volets fixe et variable	185 000 €	242 000 €	315 000 €	380 000 €

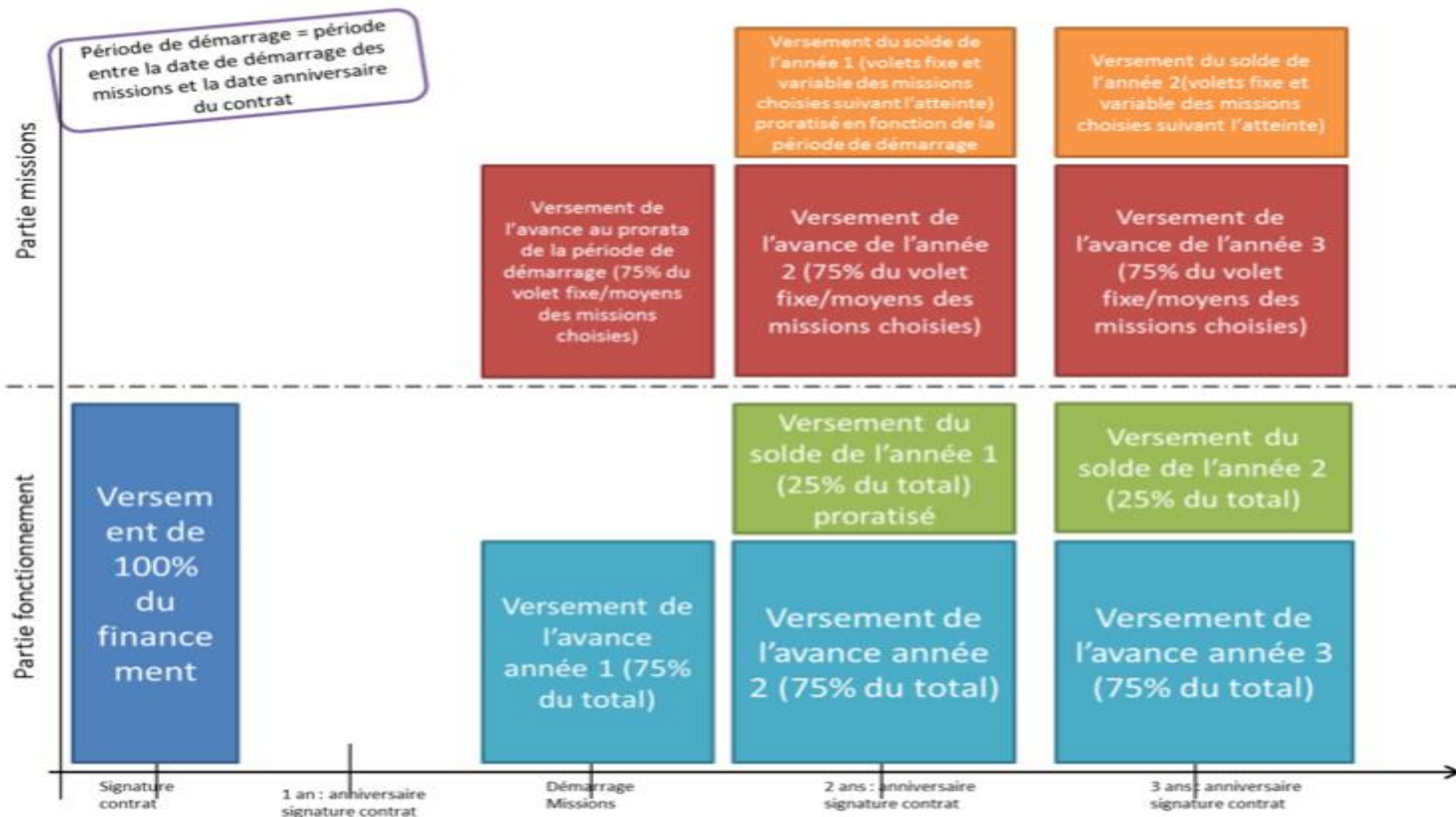
Cas 1 :

Cas où la date de démarrage des missions intervient **avant** la date anniversaire du contrat



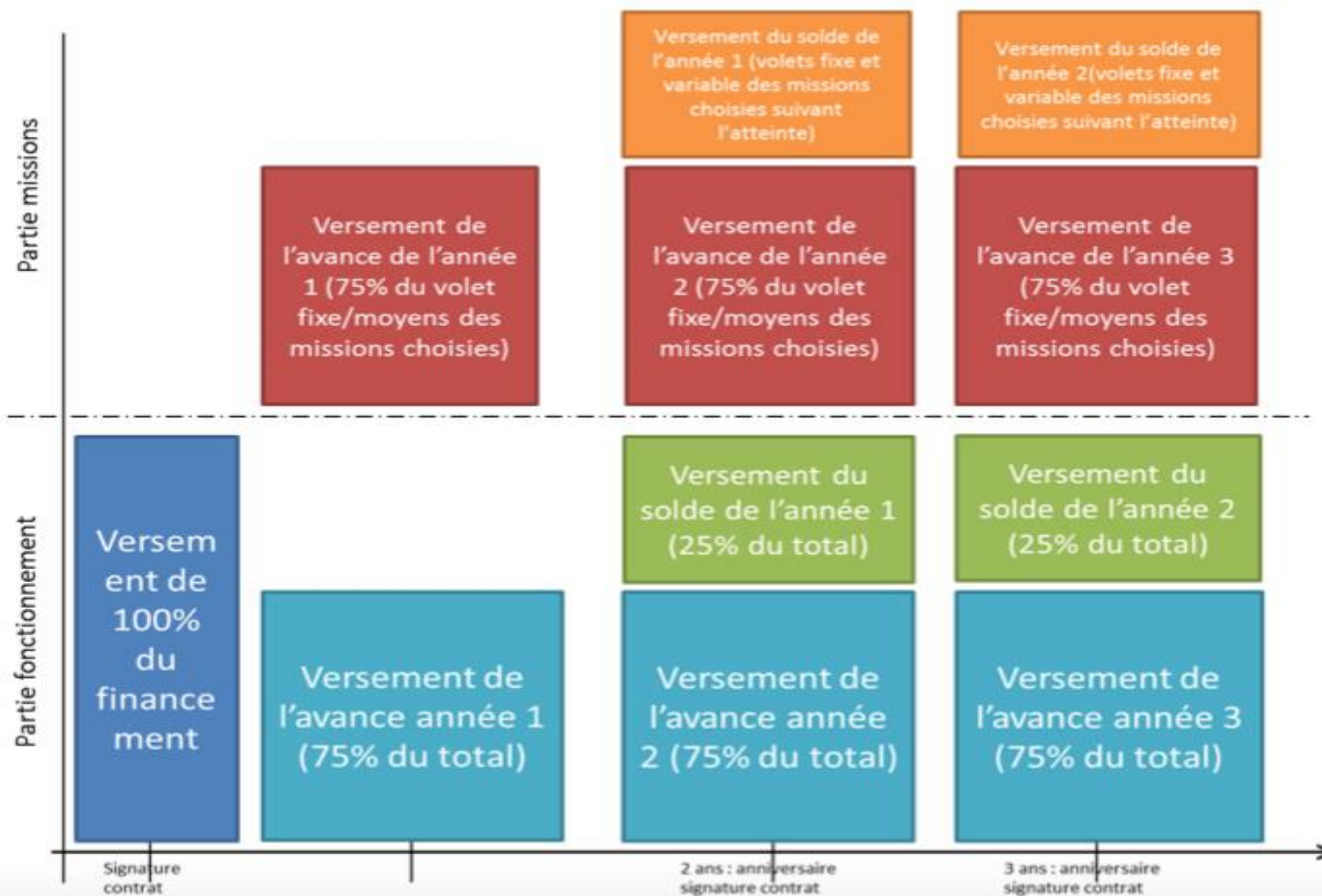
Cas 2 :

Cas où la date de démarrage des missions intervient **après** la date anniversaire du contrat



Cas 3 :

Cas où la date de démarrage des missions intervient **correspond** à la date anniversaire du contrat



NEGOCIATIONS AVENANT 1, en cours

- 1 Mission obligatoire supplémentaire: REPONSE aux CRISES SANITAIRES
 - Epidémies, catastrophes naturelles, accidents chimiques ou nucléaires,...
 - Écriture d'un plan de réponse
 - Mise en œuvre du plan d'action
- Mise en place d'ESP et ESS

COMME POUR TOUTES LES CONVENTIONS,
INSTANCES DE SUIVI



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

- Commission paritaire nationale

- Section professionnelle, composée de tous les syndicats signataires, + les centres de santé
- SECTION SOCIALE, représentée par l'UNCAM
 - A TITRE CONSULTATIF:
 - 1 représentant de l'UNOCAM
 - 1 représentant de l'état
 - 1 personnalité qualifiée
 - 1 représentant de la fédération des maisons de santé (AVECsanté)
 - 1 représentant de la fédération des CPTS (FCPTS)
 - 1 représentant de l'association de patients FRANCE ASSOS SANTE

- Commission paritaire régionale:
 - Section professionnelle,
 - Section sociale
 - A titre consultatif:
 - 1 représentant de l'ARS
 - 3 représentants de professions différentes, désignés par l'ensemble des URPS
 - 1 représentant de la fédération régionale des maisons de santé (AVECsanté)
 - 1 représentant de la fédération régionale des CPTS (FCPTS)
 - 1 représentant de France assoS santé
- COMMISSION PARITAIRE LOCALE
 - SECTION PROFESSIONNELLE
 - SECTION LOCALE
 - A TITRE CONSULTATIF
 - 1 REPRÉSENTANT DE L'ARS

- Commission paritaire locale
 - Section professionnelle
 - Section locale
 - A titre consultatif
 - 1 représentant de l'ARS



ANNEXE : LISTE DES SYNDICATS

PROFESSION	ORGANISATION	PROFESSION	ORGANISATION	
MEDECINS	<i>MG France</i>	CENTRES DE SANTE	<i>F.M.F</i>	
	<i>C.S.M.F.</i>		<i>F.N.M.F.</i>	
	<i>S.M.L.</i>		<i>UNA</i>	
	<i>F.M.F</i>		<i>Union nationale A.D.M.R</i>	
	<i>Syndicat LE BLOC</i>		<i>Adessadomicile</i>	
CHIRURGIENS - DENTISTES	<i>C.N.S.D (C.D.F)</i>		<i>C.A.N.S.S.M</i>	
	<i>UD - UNION DENTAIRE</i>		<i>FNISASIC</i>	
	<i>FSDL</i>		<i>C3SI</i>	
SAGE - FEMMES	<i>U.N.S.S.F</i>		BIOLOGISTES	<i>S.D.B</i>
	<i>O.N.S.S.F</i>			<i>S.N.M.B</i>
INFIRMIERES	<i>Convergence Infirmière</i>	<i>S.L.B.C</i>		
	<i>S.N.I.I.L</i>	<i>S.J.B.M</i>		
	<i>F.N.I</i>	<i>FSPF</i>		
MASSEURS - KINESITHEAPEUTES	<i>F.F.M.K.R</i>	PHARMACIENS	<i>USPO</i>	
	<i>U.N.S.M.K.L</i>	AUDIO-PROTHESISTES	<i>UNSAF</i>	
ORTHOPHONISTES	<i>F.N.O</i>	OPTICIENS	<i>FNOF</i>	
ORTHOPTISTES	<i>S.N.A.O</i>		<i>SYNOM</i>	
PEDICURES PODOLOGUES	<i>F.N.P</i>		<i>ROF</i>	
TRANSPORTEURS	<i>C.N.S.A</i>	APPAREILLAGE	<i>UDOF</i>	
	<i>F.N.T.S</i>		<i>SEF</i>	
	<i>F.N.A.P</i>		<i>FFPO</i>	
	<i>F.N.A.A</i>		<i>UFOP</i>	
CENTRES DE SANTE	<i>F.N.C.S.</i>		<i>SNOF</i>	
	<i>C.R.F</i>		<i>SYNEA</i>	

- CPTS Sud 28 : <https://youtu.be/hKLiFpVbrVE>
- CPTS, URPS Pharmacie CVL :
<https://www.youtube.com/watch?v=aEMoFLGxjBA>
- CPTS Est Cher :
<https://www.youtube.com/watch?v=xdQN5BUwql8>
- CPTS'O : <https://www.youtube.com/watch?v=l-82hQcGpcs&t=19s>
- CPTS Vignes et Calanques :
<https://www.youtube.com/watch?v=4U2tz3grYLU>
- CPTS Haute-Saône :
<https://www.youtube.com/watch?v=xMpKmZYdY1U>
- Soins coordonnés :
<https://www.youtube.com/watch?v=mGut4tGsd5k>